

- TL120818 -



SCP Gilles PAGLIAROLI  
Notaire  
21, Route de Lyon B.P.14  
38080 SAINT-ALBAN DE ROCHE

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gilles PAGLIAROLI notaire à SAINT ALBAN DE ROCHE (38080), le 25 janvier 2016, il a été constituée la Société Civile suivante :

Dénomination :

### SCI LE PETIT VERSEAU

Siège : MIONS (69780), 1 Allée du Verseau

Durée : 99 ans

Objet : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens et droits immobiliers, - l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété et la copropriété de terrains, de tous biens immeubles et de tous biens meubles, - la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, de tous immeubles - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, et la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

Capital social : 300.000 €

Apports en numéraire : Néant

Apports en nature : la pleine propriété d'un tènement immobilier comprenant maison d'habitation et terrain sis sur la commune de MIONS (69780), 1 Allée du Verseau, cadastré section AK n°205 pour Océans 05 centiares Le tout évalué à 300.000,00 €.

Cogérants : Mr Maurice GERNOT et Madame Anna ZVARA, son épouse, demeurant ensemble à MIONS (69780) 1 Allée du Verseau.

Clause d'agrément : sauf pour les cessions entre associés.

Toutes autres cessions et/ou transmissions à titre gratuits et/ou onéreuses sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donnée par décision extraordinaire.

Immatriculation au RCS de LYON

Pour avis et mention  
M<sup>e</sup> Gilles PAGLIAROLI, Notaire

- TL120824 -

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LYON du 26 janvier 2016, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

### ORMEN

Capital social : 100 Euros  
Siège Social : 19 Rue Eugène Villon - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Objet : l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou autres titres et la gestion de ses participations

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : M. Alexandre BINETRUY - 19 Rue Eugène Villon - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Condition d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent

Transmission des actions : Toutes cessions ou transmissions d'actions détenues par l'associé unique sont libres

Pour avis, le Président

[www.le-tout-lyon.fr](http://www.le-tout-lyon.fr)

- TL120819 -

Avis est donné de la constitution de LA SCI TOVA

Dénomination :

### SCI TOVA

Capital : 1000 €.

Siège : 3 Rue du Maconnais 69800 Saint Priest

Objet : Acquisition et vente de tous immeubles et tous terrains, l'administration et l'exploitation par location ou autrement des biens sus désignés.

Gérante : Monsieur LANCRY Michael 10 Rue Victor Hugo 69100 Villeurbanne

Durée : 99 ans.

R.C.S. : Lyon

Les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 28/01/2016

- TL120884 -

### AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale :

### SCI PIC VERT

Forme juridique : Société Civile

Capital social : 1.000 Euros.

Siège social : 294, rue du Clos Cibains, 69440 SAINT-LAURENT D'AGNY.

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous terrains, immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Gérants pour une durée non limitée : Monsieur Gérard DEBAILLEUL, demeurant à SAINT-LAURENT D'AGNY (69440) 294, rue du Clos Cibains ; Monsieur Jean-Patrick COOULLAT, demeurant à CHAPONOST (69630) chemin de Clairlande.

Immatriculation : Greffe du Tribunal de commerce de LYON.  
Acte constitutif : Acte sous seings privés en date à LYON du 26 Janvier 2016.

### CONVOICATIONS

- TL120603 -

### CEGID GROUP

Société anonyme à conseil d'administration

au capital de 8 771 404,15 euros

Siège social : 52, Quai Paul Sédallian

69009 LYON (Rhône)

327 888 111 R.C.S LYON

327 888 111 00-447 SIRET

### AVIS DE CONVOICATION

Mmes, MM les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, le jeudi 18 février 2016 à 15 heures au siège social de Cegid Group (la " Société ") - 52 quai Paul Sédallian - 69009 LYON, à l'effet de débiter sur les ordres du jour suivants :

1<sup>o</sup>) Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquiescer des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de commerce.

- Pouvoirs pour les formalités légales.

2<sup>o</sup>) Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration.

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital.

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre.

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions Cegid Group existantes ou à émettre.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions réservée aux membres du personnel adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code de travail avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, et

- Pouvoirs pour les formalités légales.

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, pourront prendre part aux délibérations des Assemblées générales.

Par ailleurs, conformément à l'article R.225-108 al 3 du Code de commerce, les actionnaires qui le souhaitent pourront faire parvenir leurs questions écrites (en y joignant une attestation d'inscription en compte) au Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date des assemblées générales (soit au plus tard le vendredi 12 février 2016 à zéro heure, heure de Paris). Il est précisé que (i) le cas échéant, les questions présentant le même contenu feront l'objet d'une réponse commune et que (ii) les réponses aux questions écrites pourront notamment être apportées sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, la participation aux assemblées, le vote par correspondance ou la possibilité de se faire représenter, est réservée aux actionnaires qui auront justifié de cette qualité au plus tard deux jours ouvrés avant la date fixée pour ces assemblées, soit le mardi 16 février 2016 à zéro heure, heure de Paris :

- soit, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, par l'inscription dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;

- soit, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur, par l'inscription dans les comptes de titres tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ledit intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement aux assemblées et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

Le jour des assemblées générales, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement.

A défaut d'assister personnellement à ces assemblées, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;

- voter par correspondance ou

- donner procuration dans les conditions légales et réglementaires applicables à toute personne physique ou morale de son choix. Il est rappelé à ce titre, que conformément à l'article R.225-79 du Code de commerce, les mandats sont révocables dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation. En vertu des dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique à l'adresse suivante mandats-ag@cm-cic.com - Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complètes et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date des assemblées pourront être prises en compte.

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance aux assemblées générales peuvent, à compter de la convocation, se procurer le formulaire de vote par correspondance et de pouvoir par demande adressée au siège social de la Société ou auprès du Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions) c/o CM-CIC Titres, Service Assemblée, 3 allée de l'Etoile - 95014 Cergy Pontoise.

Conformément à l'article R.225-75 du Code de commerce, toute demande devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à la Société six jours au moins avant la date des assemblées, soit le vendredi 12 février 2016 au plus tard.

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration dûment remplis et signés devront, pour pouvoir être pris en compte, parvenir au siège social de la Société trois jours calendaires au moins avant la réunion des assemblées générales, soit le lundi 15 février 2016 au plus tard.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement. De même, tout actionnaire ayant voté par correspondance ou ayant donné procuration n'aura plus la possibilité de participer directement aux assemblées.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, tout actionnaire ayant voté par correspondance, donné procuration ou demandé sa carte d'admission ou son attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, la Société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

Pour ces Assemblées Générales, il n'est pas prévu de voter par des moyens électroniques de télécommunication et de ce fait, aucun site web à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à ces assemblées générales seront mis à la disposition des actionnaires, dans les conditions et délais requis par la réglementation, sur le site internet de la Société ([www.cegid.fr](http://www.cegid.fr)) et au siège social de la Société. Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la Société.

Le Conseil d'administration

### FONDS DE COMMERCE

- TL20591 -



Suivant acte SSP du 18/01/2016, la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, SAS au capital de 38.703.344 € dont le siège est à MONDEVILLE (14120) Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le N° 345 130 488 a donné en location gérance à la société F.L.X., SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est à TARARE (69170) 6 avenue Charles de Gaulle immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE TARARE sous le N° 812 707 834 un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché exploité à LYON (69009) 37 Grande Rue de Vaise sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS pour une durée d'une année à compter du 19/01/2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, la société F.L.X. exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le locataire ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

- TL20911 -

Aux termes d'un acte SSP à Saint-Maurice de Beynost du 21 janvier 2016, La société PRISMA ELEC INDUSTRIE, SAS au capital de 1.109.000 euros, dont le siège social est à Saint-Laurent de Mûre (69720), 27 avenue des Cateines, immatriculée sous le n° 440 738 458 RCS LYON,

a donné en location-gérance à la société Cegelec Energie Centre Est, SAS au capital de 4.809.681 euros, dont le siège social est à MIRIBEL (01700), 1 Chemin du Pilon, immatriculée sous le n°537 915 787 RCS Bourg-en-Bresse.

- LE FONDS DE COMMERCE DE serrurerie ET CHAUDRONNERIE EXPLOITE A GENAS (69740), 12 CHEMIN DES MURIERS.

- ET LE FONDS DE COMMERCE DE REPARATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS MECANIQUE. EXPLOITES A SAINT-LAURENT DE MURE (69720) 27 AVENUE DES CATELINES.

POUR UNE DUREE D'UN AN A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016. RENOUVELABLE ENSUITE D'ANNEE EN ANNEE PAR TACITE RECONDUCTION, SAUF DENONCIATION.

Pour avis.

- TL120588 -



Le contrat de location gérance consenti par acte SSP du 13/11/2013 à la société RSD DISTRIBUTION, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est à LYON (69009) 37 Grande Rue de Vaise, immatriculée au RCS de LYON sous le N° 798 537 122 par la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, SAS au capital de 38.703.344 € dont le siège est à MONDEVILLE (14120) Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le N° 345 130 488 portant sur un fonds de commerce de supermarché sis à LYON (69009) 37 Grande Rue de Vaise exploité sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS, est résilié à compter du 18/01/2016 d'un commun accord entre les parties.

- TL20589 -



Suivant acte SSP du 14/01/2016, la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, SAS au capital de 38.703.344 € dont le siège est à MONDEVILLE (14120) Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le N° 345 130 488 a donné en location gérance à la société RSD DISTRIBUTION, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est à LYON (69009) 37 Grande Rue de Vaise, immatriculée au RCS de LYON sous le N° 798 537 122, un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché exploité à TARARE (69170) 6 avenue Charles de Gaulle sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS pour une durée d'une année à compter du 19/01/2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, la société RSD DISTRIBUTION exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le locataire ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

- TL20590 -



Le contrat de location gérance consenti par acte SSP du 16/07/2015 à la société F.L.X., SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est à TARARE (69170) 6 avenue Charles de Gaulle immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE TARARE sous le N° 812 707 834 par la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, SAS au capital de 38.703.344 € dont le siège est à MONDEVILLE (14120) Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le N° 345 130 488 portant sur un fonds de commerce de supermarché sis à TARARE (69170) 6 avenue Charles de Gaulle exploité sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS est résilié à compter du 18/01/2016 d'un commun accord entre les parties.

- TL20888 -

Aux termes d'un acte SSP à Saint-Maurice de Beynost du 21 janvier 2016,

la SOCIETE PRISMA ELEC INDUSTRIE, SAS au capital de 1.109.000 euros, dont le siège social est à Saint-Laurent de Mûre (69720), 27 avenue des Cateines, immatriculée sous le n° 440 738 458 RCS LYON,

a donné en location-gérance à la société CESA, SAS au capital de 120.000 euros, dont le siège social est à Oullins (69600), 105 avenue Jean Jaurès, immatriculée sous le n° 403 009 483 RCS LYON.

LE FONDS DE COMMERCE DE ROBOTIQUE ET BANCS DE TESTS INDUSTRIELS EXPLOITE A SAINT-LAURENT DE MURE (69720), 27 AVENUE DES CATELINES. POUR UNE DUREE D'UN AN A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016. RENOUVELABLE ENSUITE D'ANNEE EN ANNEE. PAR TACITE RECONDUCTION, SAUF DENONCIATION.

Pour avis.

- TL120288 -



J. MALIGEAY  
Notaire  
54 rue Claude Terrasse  
69210 L'ARBRESLE

### LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Jacques MALIGEAY, notaire à L'ARBRESLE (Rhône), le 13 janvier 2016, Monsieur Mohammad TARIQ, restaurateur, demeurant à DECINES-CHARPIEU (69150) 42 Avenue des Platanes. Né à GUJRAT (PAKISTAN) le 12 janvier 1951

A donné en location-gérance à la société dénommée SAS BEST WAY TANDOORI, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège est à BRON (69500), 340 Route de Genas, Identifiée au SIREN sous le numéro 815 309 737 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.

L'exploitation d'un fonds de commerce de Café Restaurant sis et exploité au 340 route de Genas à BRON (69500), et connu sous le nom de BEST WAY TANDOORI pour lequel Monsieur Mohammad TARIQ bailleur est immatriculé sous le numéro 327.044.350 au RCS de LYON.

La présente location gérance est consentie pour une durée de cinq (5) ans ayant commencé à courir rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2020, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le locataire gérant et tous les engagements, les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le locataire gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis Le Notaire

### REGIMES MATRIMONIAUX

- TL120360 -



M<sup>re</sup> Stanislas ROUX  
Notaire associé  
51, rue Bugaud  
69006 LYON

### AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Stanislas ROUX, Notaire à LYON (6<sup>ème</sup>), le 22 janvier 2016, contenant changement de régime matrimonial de Monsieur Roudy FAYAD, Gérant de société, et Madame Bénédicte Alberte Engette NESLE commerciale, son épouse, demeurant ensemble à LYON 6<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (69006) 100 quai

Charles de Gaulle, Monsieur est né à TRIPOLI (LIBAN) le 13 mai 1972, Madame est née à PARAY-LE-MONIAL (71600) le 23 avril 1970.

Marés à la mairie de PARAY-LE-MONIAL (71600) le 7 septembre 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Lesquels ont décidé de changer de régime matrimonial en adoptant le régime matrimonial de la SEPARATION DE BIENS. Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil et à l'article 1300-1 du Nouveau code de procédure civile, les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la date de parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Stanislas ROUX, Notaire à LYON (69006) 51 rue Bugaud.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de régime matrimonial du Tribunal de Grande Instance.

Pour avis, Le Notaire

Pour vous abonner :  
Nadège CASAS  
Tél. 04 72 07 36 12